

TABLE DES MATIERES

NOTRE ETABLISSEMENT	2
CE QUE NOTRE ÉTABLISSEMENT PROPOSE	3
QUI SE CACHE DERRIERE TOUT CELA ?	4
LES VALEURS EDUCATIVES DU DECRET « MISSIONS »	4
<i>promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves</i>	4
<i>Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent pour</i> <i>apprendre toute la vie</i>	5
<i>préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une</i> <i>société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures</i>	6
<i>Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale</i>	6
NOTRE SPECIFICITE : L'IMMERSION FRANÇAIS/NEERLANDAIS	6
<i>Qu'est-ce que l'immersion ?</i>	7
<i>Nos objectifs à travers la méthode immersive</i>	7
<i>Pourquoi un apprentissage en immersion dès le plus jeune âge ?</i>	8
<i>au sein de notre école, comment cela fonctionne-t-il ?</i>	9
<i>Suspension de l'immersion</i>	9
NOS ACTIONS CONCRETES PARTICULIERES A L'IMMERSION LINGUISTIQUE	10
L'IMPORTANCE DU TANDEM FAMILLE-ÉCOLE	11

NOTRE ETABLISSEMENT...

Première école communale de Tournai, située dans le centre historique, notre école s'est lancée dans le projet immersif en 2006. Forte de cette expérience, elle propose un enseignement de qualité et une ouverture culturelle sans négliger son identité propre.

Chez nous, vos enfants évolueront sur les chemins du savoir, du savoir-faire et du savoir-être dans une ambiance familiale et chaleureuse en les rendant autonomes et responsables.

C'est dans un climat de confiance, d'échange, de respect, de tolérance et d'ouverture que nous voulons préparer les adultes de demain.

Permettre à chaque enfant d'apprendre dans un cadre de vie favorable et veiller à l'épanouissement personnel de chacun quelle que soit son origine sociale, culturelle ou philosophique, telles sont nos priorités.

En rejoignant notre établissement, vous avez fait le choix inconditionnel de sa philosophie, de ses valeurs, de ses projets mais aussi de ses règles en vigueur tout au long de l'année.



CE QUE NOTRE ÉTABLISSEMENT PROPOSE

- Dès la troisième maternelle, apprentissage en **français ET en néerlandais** ;
- Ouverture sur le monde culturel : visites de musées, cinéma, spectacles, sorties pédagogiques...
- Participation à des événements sportifs ;
- Classes de dépaysement (mer, ski...);
- Échange linguistique avec une école néerlandophone ;
- ...

- Grands locaux lumineux, aérés ;
- Classes différentes pour l'apprentissage en néerlandais et en français ;
- Grande salle de gym ;
- Bibliothèque ;
- TBI et local informatique;
- Local de sieste séparé ;
- Espace vert au sein de l'école ;
- Grandes cours séparées avec préau ;
- Aménagement des classes

- École ouverte de 7H à 18H (mercredi compris) ;
- Horaire des cours :
 - o 8H30 – 12H10
 - o 13H20 – 15H30
- Étude du soir (pour les primaires) dirigée par un enseignant ;
- Repas complets (mercredi compris) ;

QUI SE CACHE DERRIERE TOUT CELA ?

Voici la composition de notre équipe éducative

(photos des enseignants)

LES VALEURS EDUCATIVES DU DECRET « MISSIONS »

PROMOUVOIR LA CONFIANCE EN SOI ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE DE CHACUN DES ELEVES

Tout au long de sa scolarité au sein de notre école, l'équipe éducative met à disposition de votre enfant un éventail d'activités afin de favoriser son évolution personnelle et son bien-être tout en développant son autonomie.

Nos actions pédagogiques pour y arriver sont :

- Alternier le travail individuel, collectif et en groupe ;
- Participer à des activités culturelles, créatives et sportives ;
- Développer l'autonomie en donnant la possibilité à l'enfant d'apprendre seul et d'avoir confiance en ses capacités : rédaction du journal de classe... ;
- Proposer des activités de découvertes : ouverture au monde et aux autres à travers, échanges inter-cycles, classes de dépaysement...
- Dossier de suivi de chaque élève (de la M1 à la P6) constitué en équipe y compris avec les observations des intervenants externes (centre PMS, logopède...), parents...
- Promotion de la santé à l'école en partenariat avec le PSE:
 - o Sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires. Collations saines en collaboration avec « Le programme européen fruits et légumes à l'école ».
 - o Bilan individuel de santé obligatoire en deuxième et en sixième.
 - o Dépistage obligatoire des déficiences visuelles en quatrième.
 - o Accueil d'élèves porteurs d'un handicap dans le respect de leur(s) différence(s). Notre équipe, en fonction des demandes d'intégration à venir, évaluera, au cas par cas, la pertinence de celles-ci.

AMENER TOUS LES ELEVES A S'APPROPRIER DES SAVOIRS ET A ACQUERIR DES
COMPETENCES QUI LES RENDENT POUR APPRENDRE TOUTE LA VIE

Au sein de notre établissement, nous utilisons des pédagogies actives basées sur la construction des savoirs et savoir-faire par l'enfant afin de favoriser la différenciation de chaque élève.

Chaque enfant utilise les outils et les méthodes qui lui conviennent le mieux (méthode de lecture mixte, matériel de calculs variés, exercices appropriés au dépassement ou de remédiation, organisation de groupes de besoins).

Pour y arriver, l'équipe éducative va donner du sens aux apprentissages en:

- proposant à nos élèves des défis, projets, essais et erreurs, manipulations, expériences, travail par groupes ;
- utilisant l'erreur comme outil d'apprentissage à part entière : l'erreur est permise.
- évaluant dans le respect de l'évolution et du rythme de l'enfant ;
- favorisant les échanges entre enseignants des différentes classes, des différents cycles afin de maintenir la continuité nécessaire aux compétences de base ;
- proposant différentes sorties pédagogiques : musées, visites, théâtre...

Le tout en immersion (français/néerlandais) la moitié du temps dès la troisième maternelle jusqu'à la sixième primaire. Au terme de son cursus primaire, l'élève ne sera pas bilingue mais il aura de solides bases qui lui permettront de se débrouiller dans des situations de la vie quotidienne tant sur le point de vue oral qu'écrit. Durant ces années, il découvrira la culture néerlandophone et développera des compétences particulières liées à cet apprentissage en immersion.

L'équipe se forme tout au long de l'année et se concerta régulièrement afin d'assurer la mise en place du travail et du continuum pédagogique.

PREPARER TOUS LES ELEVES A ETRE DES CITOYENS RESPONSABLES, CAPABLES DE CONTRIBUTER AU DEVELOPPEMENT D'UNE SOCIETE DEMOCRATIQUE, SOLIDAIRE, PLURALISTE ET OUVERTE AUX AUTRES CULTURES

Pour devenir un citoyen responsable, il faut d'abord que l'élève puisse comprendre les autres et leurs différences. Mais cela ne suffit pas. C'est pourquoi, nous choisissons d'outiller les élèves des manières suivantes :

- En privilégiant le dialogue et l'écoute ;
- En effectuant des conseils de classe afin de soutenir nos actions ;
- En accordant une place importante à la communication et à l'expression des sentiments de la classe d'accueil à la sixième primaire ;
- Sensibilisation au tri des déchets ;
- Devoir de mémoire : 11 novembre...

ASSURER A TOUS LES ELEVES DES CHANCES EGALES D'EMANCIPATION SOCIALE

Chaque enseignant veille à différencier les apprentissages en préférant l'équité à l'égalité.

- Les conseils de classe organisés à différents moments de l'année nous permettront d'apporter un regard objectif sur les difficultés de chacun ainsi que les points forts ;
- Communication entre les parents, la direction, les enseignants et les élèves par :
 - o Le journal de classe ;
 - o Le site internet de l'école/la page FB ;
 - o Des réunions collectives en début d'année ;
 - o Des entretiens individuels (sur rendez-vous) ;
 - o L'association des parents
- Échange linguistique avec une école néerlandophone pour les élèves de P5/P6

NOTRE SPECIFICITE : L'IMMERSION FRANÇAIS/NEERLANDAIS

Aujourd'hui la connaissance d'une ou de plusieurs langues est une nécessité que nous reconnaissons tous.

Même si nos élèves ont la chance de suivre une scolarité en français et en néerlandais, nous accordons aussi une attention particulière à la maîtrise de la langue française et ce, dès le plus jeune âge :

- En donnant, dès la maternelle et tout au long du parcours scolaire, de l'importance à l'utilisation d'un vocabulaire précis dans diverses situations ;
- En favorisant l'expression orale : apprendre à parler devant un groupe, expliquer un raisonnement... ;
- En travaillant l'expression écrite : écrire de manière claire et précise pour pouvoir transmettre un message clair et compréhensible ;
- En veillant au savoir-lire : comprendre une consigne, dégager le contenu d'un texte, travailler sur l'implicite...

QU'EST-CE QUE L'IMMERSION ?

Lorsqu'il s'agit d'apprendre un métier, nous faisons souvent référence à l'apprentissage « sur le tas ».

Pour les langues, le même principe peut être appliqué. Dans notre école, vos enfants se trouveront dans une situation concrète (vie de classe) qui leur permettra de placer la langue dans un contexte réel, facilitant ainsi son apprentissage.

Rien ne vaut de s'immiscer dans la culture d'un pays et de s'imprégner de sa langue pour progresser.

Il s'agit donc de donner les cours EN langue étrangère et non pas un cours DE langue étrangère : voilà toute la différence avec l'apprentissage traditionnel. C'est un bain linguistique avec un accompagnement adapté aux besoins et aux connaissances des apprenants tant en néerlandais qu'en français sans mettre aucunement en péril le français dont l'apprentissage reste garanti et prioritaire.

NOS OBJECTIFS À TRAVERS LA MÉTHODE IMMERSIVE

- Viser, en fin de 6^{ème} primaire, des compétences communicatives en néerlandais de niveau A2 ;
- Amener ces mêmes enfants à des compétences au moins égales à celles des autres enfants non immergés dans toutes les autres matières (français, mathématique, histoire...)

- Supprimer l'obstacle financier en mettant à la portée de tous un programme d'apprentissage d'une langue étrangère, ne limitant plus cela uniquement aux familles disposées à envoyer leurs enfants à l'étranger ou capables de recourir à des écoles privées.
- Offrir aux enfants une ouverture d'esprit et une ouverture au monde et aux autres cultures
- Donner aux enfants les moyens et l'envie d'aller à la rencontre des autres en limitant l'obstacle de la langue.

POURQUOI UN APPRENTISSAGE EN IMMERSION DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ?

La connaissance d'une langue étrangère est une nécessité reconnue ...

Qu'il s'agisse de voyager, d'obtenir un emploi, d'acheter ou de vendre, de se documenter... nous sommes quotidiennement amenés à communiquer dans une langue étrangère.

Pour être acteur de cette société, il est donc primordial de maîtriser une (ou des) langue(s) étrangère(s). C'est tout naturellement que dans notre pays, nous avons choisi cette immersion en néerlandais.

Par conséquent, il nous semble important de nous interroger sur la meilleure façon d'enseigner une langue étrangère en milieu scolaire afin de fournir à nos enfants un "bagage linguistique" adéquat .

Les études menées sur le terrain ainsi que notre expérience nous révèlent que :

- le meilleur âge pour apprendre une seconde langue se situe vers 4-5 ans. A cet âge, l'enfant est confronté à peu de contraintes. En 3ème maternelle, l'enfant joue, chante, vit la langue, et développe ainsi ses aptitudes à la communication. Le jeu, en effet, donne lieu à la parole. Il est également plus sensible à l'apprentissage des sons,
- aucun retard n'a été constaté dans la maîtrise de la langue maternelle
- la majorité des enfants en immersion réussissent aussi bien si pas mieux le CEB en fin de 6^{ème} primaire,
- les effets de l'apprentissage précoce d'une autre langue sont positifs du point de vue de la tolérance et de l'ouverture de l'enfant.
- les enfants développent une capacité de travail supérieure aux autres enfants,
- la mémoire, davantage sollicitée, est plus développée,
- l'activité intellectuelle et générale est débordante,
- les enfants sont plus motivés pour l'apprentissage d'une troisième langue,

- ils sont sensibles à la richesse et à la diversité culturelle et linguistique de la société

AU SEIN DE NOTRE ÉCOLE, COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

Pratiquement, les enfants sont pris en charge par 2 enseignants : un francophone et un néerlandophone (ou un enseignant ayant les titres requis).

Ceux-ci travaillent en étroite collaboration et en fonction des matières, parfois l'un anime l'initiation et l'autre l'application, chacun utilisant un local référent.

Tout au long de leur cursus scolaire immersif, de la troisième maternelle à la sixième primaire, les cours seront dispensés 50% du temps en français et 50% du temps en néerlandais.

L'apprentissage de la lecture se fait en français.

Au terme des 6 années primaires, les élèves participent aux épreuves du CEB avec les mêmes garanties de réussite qu'un élève n'ayant pas suivi l'enseignement en immersion.

Classe	Nombre de périodes en néerlandais	Nombre de périodes en français			
			Cours philosophiques	Psychomotricité ou éducation physique	Seconde langue (néerlandais)
M1	/	26	/	2	/
M2	/	26	/	2	/
M3	13	13	1 (sans obligation)	2	/
P1	12	12	2	2	/
P2	12	12	2	2	/
P3	12	12	2	2	/
P4	12	12	2	2	/
P5	12	12	2	2	2
P6	12	12	2	2	2

SUSPENSION DE L'IMMERSION

En cas de congé de maladie d'une longue période, de congé de maternité, l'école mettra tout en œuvre pour palier au remplacement de l'enseignant néerlandophone.

Si la « perle rare » s'avère difficile, voire impossible à trouver, le P.O. pourrait prendre la décision de suspendre l'immersion jusqu'à l'engagement de l'enseignant correspondant à la fonction voulue

NOS ACTIONS CONCRETES PARTICULIERES A L'IMMERSION LINGUISTIQUE

- Instaurer un vocabulaire en relation avec l'entourage proche et le vocabulaire scolaire ;
- Mettre en place des activités pour favoriser l'expression orale (comptines, chansons, dialogues, théâtre)
- Développer et établir une véritable communication : expression-écoute-réponse (à l'aide de jeux, exposés,...)
- Construire autour des enfants un environnement d'écrits dans la langue cible (prénoms, jours, mois, calendrier, météo, couleurs, objets de classe, vêtements,...)
- Utiliser un outil d'évaluation des progrès linguistiques favorisant la continuité : le portfolio.
- S'associer avec une école néerlandophone : échange linguistique

ORGANISATION D'UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire normal pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les socles de compétences requis au terme de chacune des 2 premières étapes.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'une année complémentaire au maximum par étape.

Cette mesure :

- ne peut toutefois être qu'exceptionnelle ;
- ne peut en aucun cas être confondue avec un redoublement ;
- doit s'accompagner de la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné.

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant.

L'IMPORTANCE DU TANDEM FAMILLE-ÉCOLE

Il est parfois difficile pour les parents de surmonter leurs inquiétudes liées à leur propre méconnaissance de la langue d'immersion et à leur impuissance à aider leur enfant.

Nous demandons aux parents qui adhèrent à ce projet :

De faire confiance à l'équipe éducative

De donner du sens au projet

De rassurer et motiver l'enfant

De soutenir l'enfant lors des devoirs (sans traduire !)

D'éviter les comparaisons avec d'autres enfants fréquentant une classe traditionnelle

De faire évoluer leur enfant en langue maternelle

De donner à l'enfant la possibilité d'entrer en contact avec le néerlandais à la maison : cd, radio, tv, dvd...

D'être patient par rapport à l'apprentissage du néerlandais (surtout le parler)

Attention : l'enfant ne parle néerlandais que lorsqu'il en éprouve le besoin et en contexte. Inutile d'insister s'il refuse de parler à la demande.

Une seule solution : faire CONFIANCE en leur enfant et en l'institution.

Pour les aider, nous mettons sur pied des rencontres régulières pour faire le point.

1. Réunion d'information collective fin septembre/début octobre qui informe sur l'organisation de la classe, les méthodes de travail, les activités de l'année, l'attente des enseignants au niveau de la collaboration avec les parents. 2. Trois réunions à caractère individuel, sur rendez-vous, en novembre, mars et juin (si nécessaire à d'autres moments de l'année) qui permettent de discuter avec les

parents de l'évolution de leur(s) enfants(s).

3. Mise en place d'un conseil de participation : les parents élus se tiennent à la disposition des autres parents et se constituent porte-paroles.

